

## Conseil d'administration du 30 juin 2022

### Délibération n° 254 autorisant la politique d'action sociale

Vu le code de l'éducation,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9,  
Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,  
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,  
Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 modifié en 2012, relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat,  
Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,  
Vu le décret n°2021-1164 du 8 septembre 2021 relatif au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de santé des agents civils et militaires de l'Etat,  
Vu la circulaire du CNOUS n° 2021 12231 du 23 décembre 2021,

Le Conseil d'administration du CROUS de Reims vote pour l'adoption de la politique d'action sociale de l'établissement.

**Pour : UNANIMITÉ**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Reims, le 30 juin 2022

La Présidente du Conseil d'administration

  
Hélène IGGERT